

VEGETALISER LES COURS D'ECOLE

Contexte et enjeux

L'adaptation au changement climatique est souvent le 1^{er} moteur de la végétalisation des cours d'école : elle crée de la fraîcheur par l'effet d'ombrage, et permet de lutter contre les inondations en favorisant l'infiltration des eaux pluviales. Mais l'aménagement des cours d'école est au centre d'enjeux bien plus vastes. De nombreuses études alertent sur la tendance forte d'une déconnexion entre l'Homme et la nature, très marquée chez les enfants, et impactant la santé physique, mentale et sociale. 4 enfants sur 10 ne jouent jamais dehors en semaine (SPF, 2015). Or la nature apporte de nombreux bienfaits pour la santé : réduction du stress, des troubles de l'attention, développement moteur, psychologique et social, diversité sensorielle, activité physique plus élevée, meilleur sommeil, estime de soi, motivation, coopération, épanouissement personnel... Ces bénéfices sont largement supérieurs aux risques éventuels (pollens allergisants, espèces nuisibles...), qui doivent cependant être maîtrisés. Les cours d'école, lieux de proximité et du quotidien, propriété de la commune, peuvent par ailleurs être des terrains d'actions idéaux pour développer la nature en ville, ou encore des actions d'éducation (santé-biodiversité, santé-alimentation...), ainsi que l'Ecole du Dehors¹. **Le CLS peut être une opportunité pour se saisir de cet enjeu et renforcer les co-bénéfices entre santé et végétalisation des cours d'école.** Cette fiche capitalise un certain nombre d'enseignements à retenir, issus du document de retours d'expérience fait par Bruded² en 2022. Elle s'appuie également sur le projet porté par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Description / Mise en œuvre opérationnelle

Repenser les espaces pour faire place à la nature : quelques exemples d'aménagements...

- Suppression des surfaces goudronnées, plantation d'arbres.
- Aménagements naturalistes : espaces de feuilles, de brindilles, copeaux, tas de sable, abris à hérissons, à insectes...
- Aménagements favorisant la circulation d'espèces : fruitiers, haie d'essences locales et non allergènes, arbres morts, friches, arboretum, passes à hérissons.
- Aménagements pédagogiques, de détente et d'ornement : plantes sensorielles, station météo, cabanes, blocs de pierres, moulin à vent, à eau, espace potager, plantes grimpances, huttes d'observations, etc.
- Achat de matériel facilitant l'accès au dehors : vêtements de pluie, bottes, gants, etc.
- Aménagement facilitant l'enseignement dehors : mobilier en bois.

La définition partagée du cahier des charges est indispensable (voir facteurs de réussite), de même que la levée des craintes éventuelles.

La conception des aménagements peut être réalisée, selon les ressources disponibles, par : les services techniques de la collectivité, un paysagiste, les élèves encadrés par des professionnels, une association extérieure.

Il peut également être utile de suivre dans le temps l'utilisation de l'espace de nature.

¹ Réalisation de l'école à l'extérieur en s'appuyant sur la nature et ce qu'elle offre, pour favoriser les apprentissages fondamentaux, tout en améliorant la santé et le bien-être des enfants

² BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités sur le développement durable. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 270 communes et 7 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique. L'action 2022 visant à faire connaître les retours d'expériences de végétalisation des cours d'école a touché 144 élus et 31 agents issus de 92 collectivités. Trois visites se sont déroulées à Betton (35), Bouvron (44) et Clohars-Carnoët (29), conclues avec un webinaire organisé par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, au cours duquel la commune de Lanester a présenté sa démarche, et BRUDED fait la synthèse des expériences visitées.

Prérequis / Facteurs de réussite

- **Associer l'ensemble des acteurs** (enfants, enseignants, services techniques, parents, élus) **dès les premières réflexions** ; pour partager un langage commun et une volonté d'agir collective ; et identifier les freins, les attentes, les leviers et l'engagement des différentes parties prenantes
- **Elaborer un cahier des charges du projet commun**, basé sur le recueil des besoins et attentes de l'ensemble de ces différentes parties prenantes, l'adapter au contexte et aux ressources de l'établissement : calendrier, projets pédagogiques, moyens nécessaires... ; tenir compte de l'expertise d'usage des enseignants et des enfants
- **Lever les craintes**. Des réticences de différents acteurs : élus, parents, enseignants, services périscolaires, services techniques, portant sur l'hygiène (sable, copeaux), les salissures (vêtements, bâtiments), la réglementation, l'entretien et la maintenance, les coûts, la réglementation : accessibilité, PMR, largeurs des circulations, déclivité, risque attentat, hauteurs de chute, accès pompier, ...
 - Quelques clés à actionner :
 - Associer l'ensemble des acteurs dès le début de la réflexion, y compris les services techniques = trouver des solutions partagées (ex : les enfants sont parfois mis à contribution pour l'entretien (balayage))
 - Visiter des réalisations pour partager une vision commune
 - Définir les objectifs, le rôle de chacun, le calendrier, expliquer le projet
 - Informer les acteurs du cadre d'intervention pour la commune
 - Passer assez rapidement au « faire », tester des aménagements
 - Réaliser des aménagements simples, rustiques, composer avec l'existant
 - Mobilier, jeux 'fait maison' : associer un Bureau de contrôle
 - Dialoguer entre équipes enseignante et périscolaire : pour définir des règles communes pour la cour
- **Bien évaluer les coûts** d'investissement et les coûts d'entretien des espaces extérieurs et intérieurs, selon les choix opérés (ex : espaces en copeaux de bois ➢ Renouvellement partiel tous les ans (5m³, 1000 € à Bouvron) ; espaces sablés ➢ Renouvellement intégral tous les 4 ans)
- **Privilégier les travaux pendant les vacances scolaires**
- **Avoir une vision globale des enjeux // santé des enfants** : réglementation jeux, privilégier les plantations non allergisantes et non génératrices de nuisances (chenilles...)
- **Privilégier les essences locales (de Bretagne), même de petite taille, aux essences importées**

Public visé	Partenaires à mobiliser	Compétences de la collectivité à mobiliser	Ressources humaines et financières à mobiliser
Enfants Personnels des écoles	Elus, parents, enseignants, enfants, services périscolaires, services techniques...	Gestion des écoles publiques (aménagement, entretien, restauration scolaire, proposition d'actions éducatives)	Services techniques Exemples de coûts répertoriés par Bruded : - Bouvron (44) : 65€/m² (bac à sable, espace jeux sur copeaux, plantations et engazonnement, bandes d'enrobé, reprise topographique, balustrades et coursives, petit mobilier) - Clohars-Carnoët (29) : 25€/m² - Betton (35) : 30€/m² Dans le cadre du CLS, l'ARS peut accompagner financièrement : - Dépenses éligibles : appui d'un opérateur pour intégrer les enjeux santé, formation des professionnels, actions de sensibilisation ou d'éducation associées à l'opération d'aménagement - Dépenses non éligibles : travaux d'aménagement et achats de matières ou fournitures ; charges de personnels de la collectivité

Pour aller plus loin...

- <https://www.bruded.fr/vegetalisation-de-cours-decoles-decouvrez-nos-retours-dexperiences-suite-au-cycle-de-visites/> : document de synthèse des expériences et vidéos des projets des communes de Clohars-Carnoët (29), Betton (35), Lanester (56)
- Commune de Laillé (35) : [verdissement et autonomie énergétique autour des écoles](#) ; [Prix santé environnement aux Trophées bretons des transitions 2023](#)
- Commune de Plérin (22) : expérience de réaménagement/végétalisation de cour d'école : <https://www.bruded.fr/projet/renaturation-et-permeabilite-cour-de-lecole-grand-lejon-plerin/>

Contacts

- [BRUDED](#)
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : contact@golfe-morbihan.bzh
- Mairie de Laillé : contact@laille.fr
- CLS Pays de st Malo (action : animation d'un processus de concertation de la désimperméabilisation et végétalisation d'une cour d'école) : coordination-sante@pays-stmalo.fr